

**PROJETS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES EXAMINES PAR
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE MARTINIQUE
ANNEE 2021**

Date enregistrement du dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet (éventuellement nom de l'ensemble commercial d'implantation et préciser si galerie marchande d'un hyper ou super)	Commune d'implantation	Nom de la société (forme juridique - raison sociale, en majuscule et kbis) Nom du demandeur (patronyme en majuscule) Adresse de la société	Nature de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes, nature d'activité et surfaces de vente demandées Si création d'un ensemble commercial, 1 ligne = 1 magasin (enseigne, nature d'activité et SV)	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées (SV et enseignes) <small>Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en Snapshot le tableau de situation du dossier AY et AP la modification</small>	Surface de vente totale après projet <small>Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en Snapshot le tableau de situation du dossier AY et AP la modification</small>	Date CDAC	Sens de la Décision (Autorisation/Refus) Avis (Favorable/Défavorable)	Répartition des votes OUI : NON : ABSTENTIONS :	Date de Notification de la Décision (cf preuve de dépôt du recommandé, AR ou notification électronique)	Dates de publication au RAA et éventuellement de publication Presse	Observations
08/12/2020	P0330997220	Demande de création d'un ensemble commercial soumise à permis de construire pour une SVT de 2 038 m² dont 1 427 m² pour un supermarché Carrefour Market, de 10 cellules pour une galerie marchande et de boutiques extérieures de 611 m² au total	Lieur dit Plate-Forme à Case-Pilote	SARL MADISEC Gérant M. François HUYGUES DESPOINTES Siège social : ZI de Place d'Armes - Immeuble Berté Chez SOFRIMA 97232 Le LAMENTIN Siren : 833 857 394	Création	1 supermarché Carrefour Market de 1427 m² et une galerie composée de 10 cellules d'une surface totale de 611 m²	Espace Commercial Surface de vente Surpermarché 1 427 m² Galerie Marchande 611 m² et boutiques extérieures Total surface de vente 2 038 m²	2038 m²	04/02/2021	Avis favorable	OUI : 9 NON : 0 ABSTENTION : 0	11/02/2021	RAA R02-2021-02-10-007 :10/02/2021 PRESSES LOCALES FRANCE-ANTILLES : 11/02/2021 ANTILLA : 26/02/2021	

**PROJETS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES EXAMINES PAR
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE MARTINIQUE
ANNEE 2020**

Date enregistrement du dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet (éventuellement nom de l'ensemble commercial d'implantation et préciser si galerie marchande d'un hyper ou super)	Commune d'implantation	Nom de la société (forme juridique, raison sociale, en majuscule et kbis) Nom du demandeur (patronyme en majuscule) Adresse de la société	Nature de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes, nature d'activité et surfaces de vente demandées Si création d'un ensemble commercial, 1 ligne = 1 magasin (enseigne, nature d'activité et SV)	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées (SV et enseignes) <small>Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en Snapshot le tableau de situation du dossier AY et AP la modification</small>			Date CDAC	Sens de la Décision (Autorisation/Refus) Avis (Favorable/Défavorable)	Répartition des votes OUI : NON : ABSTENTIONS :	Date de Notification de la Décision (cf preuve de dépôt du recommandé, AEL ou notification électronique)	Dates de publication au RAA et éventuellement de publication Presse	Observations								
							Création d'un ensemble commercial dénommé « Les Promenades de Montgeralde » site au Marin Enseigne	Surface d'activité	Surface de vente														
28/01/2020	P01079979220 A	Demande de création d'un ensemble commercial dénommé « Les Promenades de Montgeralde » pour une SVT de 3 067 m² dont 1 001 m² pour un magasin de bricolage et 2 066 m² de boutiques de moins de 300 m²	Le Marin – Angle rues Aimé Césaire et Camille Darsière	SCCV les Promenades de Montgeralde - 3 résidence la Cherry O - 97223 Le DIAMANT	Création	1 magasin de bricolage : BRICO SOLEIL et des boutiques de moins de 300 m²	<table border="1"> <tr> <td>Magasin de bricolage (Brico Soleil)</td> <td>Non alimentaire</td> <td>1 001 m²</td> </tr> <tr> <td>Galerie marchande (boutiques inférieures à 300 m²)</td> <td>Non précisée</td> <td>2 066 m²</td> </tr> <tr> <td>Total surface de vente</td> <td></td> <td>3 067 m²</td> </tr> </table>	Magasin de bricolage (Brico Soleil)	Non alimentaire	1 001 m²	Galerie marchande (boutiques inférieures à 300 m²)	Non précisée	2 066 m²	Total surface de vente		3 067 m²	3 067 m²	10/03/2020	Avis favorable	OUI : 9 NON : 0 ABSTENTION : 0	17/03/2020	RAA R02-2020-03-17-001 : 17/03/25020 ANTILLA presse : 26/03/2020 Justice : 19/03/2020	Gestion de ce dossier dans la période de la crise sanitaire liée à la Covid 19 - Délais de recours : articles 12 bis et 12 ter de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
Magasin de bricolage (Brico Soleil)	Non alimentaire	1 001 m²																					
Galerie marchande (boutiques inférieures à 300 m²)	Non précisée	2 066 m²																					
Total surface de vente		3 067 m²																					

**PROJETS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES EXAMINES PAR
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE MARTINIQUE
ANNEE 2019**

Date enregistrement du dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet (éventuellement nom de l'ensemble commercial d'implantation et préciser si galerie marchande d'un hyper ou super)	Commune d'implantation	Nom de la société (forme juridique : raison sociale, en majuscule et (Kbis) Nom de demandeur (patronyme en majuscule) Adresse de la société	Nature de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes, nature d'activité et surfaces de vente demandées Si création d'un ensemble commercial, 1 ligne = 1 magasin (enseigne, nature d'activité et SV)	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées (SV et enseignes) <i>Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en Snapshot le tableau de répartition des votes du dossier AY et AE la modification</i>	Surface de vente totale après projet <i>Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en Snapshot le tableau de répartition des votes du dossier AY et AE la modification</i>	Date CDAC	Sens de la Décision (Autorisation/Refus) Avis (Favorable/Défavorable)	Répartition des votes OUI : NON : ABSTENTIONS :	Date de Notification de la Décision (et preuve de dépôt du recommandé AR ou notification électronique)	Dates de publication au RAA et éventuellement de publication Presse	Observations																																																											
12/12/2018	2018-02 A	Demande de création d'un ensemble commercial de 11 cellules pour une SVT de 2 740 m²	Place d'Armes 97232 le Lamentin	SAS GLSA M. Lionel LAGUARIGUE DE SURVILLIERS C/O Biométal – Usine du Robert 97231 le Robert	Création	11 cellules	<table border="1"> <tr><th>Projet GLSA 2018-02</th><th>Cellules</th><th>SVT</th><th>Restes</th></tr> <tr><td></td><td>1</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>2</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>3</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>4</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>5</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>6</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>7</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>8</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>9</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>10</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td></td><td>11</td><td>100</td><td>1,2</td></tr> <tr><td>Total SVT = 2000m²</td><td></td><td>1000</td><td></td></tr> <tr><td></td><td>11</td><td>200</td><td>2</td></tr> <tr><td>Total SVT</td><td></td><td>2740</td><td></td></tr> </table>	Projet GLSA 2018-02	Cellules	SVT	Restes		1	100	1,2		2	100	1,2		3	100	1,2		4	100	1,2		5	100	1,2		6	100	1,2		7	100	1,2		8	100	1,2		9	100	1,2		10	100	1,2		11	100	1,2	Total SVT = 2000m²		1000			11	200	2	Total SVT		2740		30/01/2019	Avis favorable	OUI : 9 NON : 0 ABSTENTION : 0	31/01/2019	RAA R02-2018-04-20-002 : 21/04/2018 ANTILLA presse : 30/04/2018 France Antilles presse : 25/04/2018	
Projet GLSA 2018-02	Cellules	SVT	Restes																																																																						
	1	100	1,2																																																																						
	2	100	1,2																																																																						
	3	100	1,2																																																																						
	4	100	1,2																																																																						
	5	100	1,2																																																																						
	6	100	1,2																																																																						
	7	100	1,2																																																																						
	8	100	1,2																																																																						
	9	100	1,2																																																																						
	10	100	1,2																																																																						
	11	100	1,2																																																																						
Total SVT = 2000m²		1000																																																																							
	11	200	2																																																																						
Total SVT		2740																																																																							
18/12/2018	2018-03 A	Demande d'extension d'un ensemble commercial par agrandissement de la SVT du magasin DECATHLON de 2 422 m²	172 chemin de Califormie 97232 le Lamentin	SAS GBH M. Bernard HAYOT Acajou BP 423 97292 Le Lamentin Cedex A contacter sandrine.Salomon@groupe-laguarigue.com	Extension	Extension du magasin DECATHLON secteur non alimentaire (articles sport) : (existant 3000 m ²) extension 2422 m ²	9360	12372	06/02/2019	Avis favorable	OUI : 8 NON : 0 ABSTENTION : 0	08/02/2019	RAA R02-2019-02-08-004 ANTILLA presse : 14/02/2019 France Antilles presse : 14/02/2019																																																												
18/12/2018	2018-04 A	Demande d'extension d'un ensemble commercial par la création du magasin NORAUTO pour une SVT de 590 m²	172 chemin de Califormie 97232 le Lamentin	SAS GBH M. Bernard HAYOT Acajou BP 423 97292 Le Lamentin Cedex A contacter sandrine.Salomon@groupe-laguarigue.com	Extension	création du magasin NORAUTO secteur non alimentaire (articles automobiles) : 590 m ²	<table border="1"> <tr><th colspan="4">Dossier GBH – Extension d'un ensemble commercial 2018-03 et 2018-04</th></tr> <tr><th></th><th>SVT existantes</th><th>SVT sollicitées</th><th>SVT futures</th></tr> <tr><td>M. BRICOLAGE</td><td>6360</td><td>0</td><td>6360</td></tr> <tr><td>DECATHLON</td><td>3000</td><td>2422</td><td>5422</td></tr> <tr><td>NORAUTO</td><td>0</td><td>590</td><td>590</td></tr> <tr><td>Total SVT</td><td>9360</td><td>3012</td><td>12372</td></tr> </table>	Dossier GBH – Extension d'un ensemble commercial 2018-03 et 2018-04					SVT existantes	SVT sollicitées	SVT futures	M. BRICOLAGE	6360	0	6360	DECATHLON	3000	2422	5422	NORAUTO	0	590	590	Total SVT	9360	3012	12372	06/02/2019	Avis favorable	OUI : 8 NON : 0 ABSTENTION : 0	08/02/2019	RAA R02-2019-02-08-005 ANTILLA presse : 14/02/2019 France Antilles presse : 14/02/2019																																					
Dossier GBH – Extension d'un ensemble commercial 2018-03 et 2018-04																																																																									
	SVT existantes	SVT sollicitées	SVT futures																																																																						
M. BRICOLAGE	6360	0	6360																																																																						
DECATHLON	3000	2422	5422																																																																						
NORAUTO	0	590	590																																																																						
Total SVT	9360	3012	12372																																																																						
20/12/2018	2018-05 A	Demande de création d'un ensemble pour une SVT de 1 512 m²	RN6 lieu-dit usine du Vauclin 97280 le Vauclin	SARL DOLIBAM M. Stéphane HAYOT Centre commercial Génipa – Lot Génipa 97224 Ducos Directeur : M. Stéphane MONLOUIS (SG) stephane.monlouis@gbh.fr Tél : 05.96 50 37 56 / 06 96 22 70 94	Création	Carrefour Contact secteur alimentaire : 1 200 m ²	<table border="1"> <tr><th colspan="3">Dossier SARL DOLIBAM Création d'un ensemble commercial 2018-05</th></tr> <tr><th></th><th>Cellule</th><th>SVT</th></tr> <tr><td>SVT > 300 m²</td><td>supersurface Carrefour Contact</td><td>1 200</td></tr> <tr><td></td><td>2</td><td>132</td></tr> <tr><td>SVT < 300 m²</td><td>2</td><td>19,4</td></tr> <tr><td></td><td>4</td><td>52,2</td></tr> <tr><td>Total SVT = 300 m²</td><td></td><td>1512</td></tr> <tr><td>Total SVT</td><td></td><td>1512</td></tr> </table>	Dossier SARL DOLIBAM Création d'un ensemble commercial 2018-05				Cellule	SVT	SVT > 300 m ²	supersurface Carrefour Contact	1 200		2	132	SVT < 300 m ²	2	19,4		4	52,2	Total SVT = 300 m²		1512	Total SVT		1512	14/02/2019	Avis favorable	OUI : 10 NON : 0 ABSTENTION : 0	22/02/2019	RAA R02-2019-02-22-001 ANTILLA presse : 28/02/2019 France Antilles presse : 27/02/2019	2 recours exercés devant la CNAC par la SARL le Marsien et la Snc Nouvelle d'Alimentation Vauclinoise pour les motifs : - impact négatif sur la vie des commerces du centre-ville et contribution au tissu urbain non favorisée. CNAC du 13 juin 2019 a émis un avis favorable – Membres CDAC informés le 12/07/2019 - Avis inséré au RAA le 13/07/2019 – Publication de l'extrait d'avis CNAC dans 2 journaux le FA le 16/07/2019 et Antilla le 18/07/2019																																				
Dossier SARL DOLIBAM Création d'un ensemble commercial 2018-05																																																																									
	Cellule	SVT																																																																							
SVT > 300 m ²	supersurface Carrefour Contact	1 200																																																																							
	2	132																																																																							
SVT < 300 m ²	2	19,4																																																																							
	4	52,2																																																																							
Total SVT = 300 m²		1512																																																																							
Total SVT		1512																																																																							
10/05/2019	2019-01	Demande de création d'un ensemble commercial d'une SVT de 2 329 m² dont 1 950 m² pour le magasin Foire/Fouille, 210 m² la boutique « Intercaves » et 169 m² pour 2 autres cellules	lieu dit « Habitation Dillon » à Fort de France	SARL DOM M. Thierry HUYGHUES-DESPOINTES - Centre commercial Créolis – mansarde – 97231 le Robert A contacter : Marie-Odile JACQUERAY Service juridique immobilier	Création	Foire/Fouille secteur non alimentaire 1 950 m ² et 3 cellules de 379 m ²	<table border="1"> <tr><th colspan="4">Dossier CDAC n° 2019-01</th></tr> <tr><th colspan="4">Création d'un ensemble commercial au lieu dit Habitation Dillon à Fort de France</th></tr> <tr><th></th><th>Enseigne</th><th>Secteur</th><th>Surface de vente</th></tr> <tr><td>Cellules supérieures à 300 m²</td><td>Foire Fouille</td><td></td><td>1 950</td></tr> <tr><td>Total des cellules inférieures à 300 m²</td><td>3 cellules et 2 autres cellules</td><td></td><td>1 379</td></tr> <tr><td>Surface de vente totale</td><td></td><td></td><td>2 329</td></tr> </table>	Dossier CDAC n° 2019-01				Création d'un ensemble commercial au lieu dit Habitation Dillon à Fort de France					Enseigne	Secteur	Surface de vente	Cellules supérieures à 300 m ²	Foire Fouille		1 950	Total des cellules inférieures à 300 m ²	3 cellules et 2 autres cellules		1 379	Surface de vente totale			2 329	07/08/2019	Avis favorable	OUI : 6 NON : 1 ABSTENTION : 0	09/08/2019	RAA R02-2019-08-09-0001 du 9/08/2019 ANTILLA presse : 22/08/2019 France Antilles presse : 13/08/2019	Avis Favorable toutefois le pétitionnaire devra se conformer aux exigences de la réglementation en matière de nombre de place de stationnement																																				
Dossier CDAC n° 2019-01																																																																									
Création d'un ensemble commercial au lieu dit Habitation Dillon à Fort de France																																																																									
	Enseigne	Secteur	Surface de vente																																																																						
Cellules supérieures à 300 m ²	Foire Fouille		1 950																																																																						
Total des cellules inférieures à 300 m ²	3 cellules et 2 autres cellules		1 379																																																																						
Surface de vente totale			2 329																																																																						
13/08/2019	2019-02	Demande de création d'un ensemble commercial d'une SVT de 3 524 m² dont 2 832 m² pour un magasin non alimentaire, 382 m² pour un magasin à l'enseigne NATURALIA et 310 m² pour un autre à l'enseigne THIRIET	Quartier Petit Pré au Lamentin	SARL DOLIBAM M. Stéphane HAYOT Centre commercial Génipa – Lot Génipa 97224 Ducos Directeur : M. Stéphane MONLOUIS (SG) stephane.monlouis@gbh.fr Tél : 05.96 50 37 56 / 06 96 22 70 94	Création	Magasin non alimentaire 2 832 m ² , NATURALIA 382 m ² et THIRIET 310 m ²	<table border="1"> <tr><th colspan="3">Dossier SARL NATURALIA ET PETIT PRE Création d'un ensemble commercial 2019-02 au Lamentin</th></tr> <tr><th></th><th>Cellule</th><th>SVT</th></tr> <tr><td>Magasin non alimentaire</td><td>1</td><td>2832</td></tr> <tr><td>SVT > 300 m²</td><td>NATURALIA</td><td>382</td></tr> <tr><td></td><td>THIRIET</td><td>310</td></tr> <tr><td>Total SVT</td><td></td><td>3524</td></tr> </table>	Dossier SARL NATURALIA ET PETIT PRE Création d'un ensemble commercial 2019-02 au Lamentin				Cellule	SVT	Magasin non alimentaire	1	2832	SVT > 300 m ²	NATURALIA	382		THIRIET	310	Total SVT		3524	03/10/2019	Avis défavorable	OUI : 2 NON : 4 ABSTENTION : 1	08/10/2019	RAA R02-2019-10-04-002 : 10/10/2019	Le projet n'apparaît pas compatible avec le DOO du SCOT de la CACEM ; il est situé pour partie dans la plaine agricole de Longvilliers, classée en zone N du plan local d'urbanisme, laquelle est protégée en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt du point de vue esthétique, historique ou écologique ; le projet ne se situe pas dans l'une des zones d'activités existantes ; il est situé pour partie en zone rouge à l'égard de la prévention des risques naturels de la commune ; aucun aménagement spécifique n'est prévu pour assurer la protection des personnes en cas de crue subite des eaux ; le projet ne satisfait pas aux objectifs fixés par l'article L752-6 du code du commerce																																										
Dossier SARL NATURALIA ET PETIT PRE Création d'un ensemble commercial 2019-02 au Lamentin																																																																									
	Cellule	SVT																																																																							
Magasin non alimentaire	1	2832																																																																							
SVT > 300 m ²	NATURALIA	382																																																																							
	THIRIET	310																																																																							
Total SVT		3524																																																																							

**PROJETS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES EXAMINES PAR
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE MARTINIQUE
ANNEE 2018**

Date d'enregistrement du dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet (éventuellement nom de l'ensemble commercial d'implantation et préciser si galerie marchande d'un hyper ou super)	Commune d'implantation	Nom de la société (forme juridique + raison sociale, en majuscule et Kbis) Nom du demandeur (patronyme en majuscule) Adresse de la société	Nature de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes, natures d'activité et surfaces de vente de mandées Si création d'un ensemble commercial, 1 ligne = 1 magasin (enseigne, nature d'activité et SV)	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées (SV et enseignes) Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en Snapshot le tableau de situation du dossier SV et AP. La modification	Surface de vente totale après projet Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en Snapshot le tableau de situation du dossier SV et AP. La modification	Date CDAC	Sens de la Décision (Autorisation/Refus) Avis (Favorable/Défavorable)	Répartition des votes OUI : NON : ABSTENTIONS :	Date de Notification de la Décision (cf preuve de dépôt du recommandé AR ou notification électronique)	Dates de publication au RAA et éventuellement de publication Presse	Observations
02/03/2018	2018-01 D	Demande d'extension commerciale du magasin « INTERSPORT » pour une SV de 360 m² soit une SVT de 1560 m²	Lieu dit La Gaschette 97231 Le Robert	SCI KOROSSOL M. Jean-Claude ALBERT C/° SOFRAPAR ZA Manhity 97232 Le Lamentin	Extension	Intersport articles sport +360 m²	2018-01 Enseignes co cellules Intersport SV avant projet 1 200 SV sollicitée 360 SV après projet 1 560		Décision	OUI : 7 NON : 0 ABSTENTION : 0	20/04/2018	RAA R02-2018-04-20-002 : 21/04/2018 ANTILLA presse : 30/04/2018 France Antilles presse : 25/04/2018		
12/12/2018	2018-02 A	Demande de création d'un ensemble commercial de 11 cellules pour une SVT de 2 740 m²	Place d'Armes 97232 le Lamentin	SAS GLSA M. Lionel LAGUARIGUE DE SURVILLIERS C/O Biométal – Usine du Robert 97231 le Robert	Création	11 cellules	0	Projet GLSA 2018-02 Cellules SVT Secteur 1 100 1,2 2 100 1,2 3 100 1,2 4 100 1,2 5 100 1,2 6 100 1,2 7 100 1,2 8 100 1,2 9 100 1,2 10 100 1,2 11 100 1,2 Total SVT = 1100m² Total SVT	30/01/2019	Voir 2019				
18/12/2018	2018-03 A	Demande d'extension d'un ensemble commercial par agrandissement de la SVT du magasin DACATHLON de 2 422 m²	172 chemin de Californie 97232 le Lamentin	SAS GBH M. Bernard HAYOT Acajou BP 423 97292 Le Lamentin Cedex	Extension	Extension du magasin DECATHLON secteur non alimentaire (articles sport) : (existant 3000 m²) extension 2422 m²			06/02/2019	Voir 2019				
18/12/2018	2018-04 A	Demande d'extension d'un ensemble commercial par la création du magasin NORAUTO pour une SVT de 590 m²	172 chemin de Californie 97232 le Lamentin	SAS GBH M. Bernard HAYOT Acajou BP 423 97292 Le Lamentin Cedex	Extension	création du magasin NORAUTO secteur non alimentaire (articles automobiles) : 590 m²	9360 12372 Dossiers GBH – Extension d'un ensemble commercial 2018-03 et 2018-04 SVT existantes SVT sollicitées SVT futures M BRICOLAGE 6360 0 6360 DECATHLON 3000 2422 5422 NORAUTO 0 590 590 Total SVT 9360 3012 12372	06/02/2019	Voir 2019					
20/12/2018	2018-05 A	Demande de création d'un ensemble pour une SVT de 1 512 m²	RN6 lieu-dit usine du Vauclin 97280 le Vauclin	SARL DOLIBAM M. Stéphane HAYOT Centre commercial Génipa – Lot Génipa 97224 Ducos	Création	Carrefour Contact secteur alimentaire : 1 200 m²	Dossier SARL DOLIBAM Création d'un ensemble commercial 2018-05 Cellules Secteur SVT SVT > 300 m² Supermarché Carrefour Contact 1 1200 SVT < 300 m² 1 135 2 72,4 3 19,4 4 85,2 Total SVT > 300 m² 1212 Total SVT 1412	14/02/2019	Voir 2019					

PROJETS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES EXAMINES PAR
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE MARTINIQUE
ANNEE 2017

Date enregistrement du dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet (éventuellement nom de l'ensemble commercial d'implantation et préciser si galerie marchande d'un hyper ou super)	Commune d'implantation	Nom de la société <small>(forme juridique + raison sociale, en majuscule et Kbis) Nom du demandeur (patronyme en majuscule) Adresse de la société</small>	Nature de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes, natures d'activité et surfaces de vente demandées Si création d'un ensemble commercial, 1 ligne = 1 magasin (enseigne, nature d'activité et SV)	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées (SV et enseignes) <small>Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en SnapShot le tableau de situation du dossier AV et AP la modification</small>	Surface de vente totale après projet Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en SnapShot le tableau de situation du dossier AV et AP la modification	Date CDAC	Sens de la Décision (Autorisation/Refus) Avis (Favorable/Défavorable)	Répartition des votes OUI : NON : ABSTENTIONS :	Date de Notification de la Décision <small>(et preuve de dépôt du recommandé AR ou notification électronique)</small>	Dates de publication au RAA et éventuellement de publication Presse	Observations
31/05/2017	2017-01 A N° 972 222 17BR 024 PC	Demande d'extension de l'ensemble commercial du Centre commercial Océanis	Le Robert	SCCV Foncière de L'Estrade	Extension	3 677 m2 pour 33 cellules commerciales		12 222 m²	13/07/2017	Avis favorable	OUI : 7 NON : 0 ABSTENTION : 1	21/07/2017	24 juillet : FA et 28 juillet : Justice	

PROJETS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES EXAMINES PAR
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL DE MARTINIQUE

ANNEE 2016

Date enregistrement du dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet (éventuellement nom de l'ensemble commercial d'implantation et préciser si galerie marchande d'un hyper ou super)	Commune d'implantation	Nom de la société (forme juridique + raison sociale, en majuscule cf Kbis) Nom du demandeur (patronyme en majuscule) Adresse de la société	Nature de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes, natures d'activité et surfaces de vente demandées Si création d'un ensemble commercial, 1 ligne = 1 magasin (enseigne, nature d'activité et SV)	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées (SV et enseignes) Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en SnapShot le tableau de situation du dossier AV et AP la modification	Surface de vente totale après projet Si projet situé dans un ensemble commercial, insérer en SnapShot le tableau de situation du dossier AV et AP la modification	Date CDAC	Sens de la Décision (Autorisation/Refus) Avis (Favorable/Défavorable)	Répartition des votes OUI : NON : ABSTENTIONS :	Date de Notification de la Décision (cf preuve de dépôt du recommandé AR ou notification électronique)	Dates de publication au RAA et éventuellement de publication Presse	Observations
11/01/2016	2016-01 A Demande avec PC N° 97220715BR108	Demande d'extension de l'ensemble commercial de Cocotte par la création d'un nouveau bâtiment	Ducos	SCI TRIANGLE DE COCOTTE	Extension création nouveau bâtiment	surface de vente du bâtiment 2056,20 m2 découpée en une dizaine de cellules de 205,62 m²-		5 734,18 m2	03/03/2016	avis favorable	OUI : 7 ABSTENTION : 2	11/03/2016	publication RAA : 15-03-2016 journal 1 : 17-03-2016 journal 2 : 18-03-2016	un rectificatif a été porté aux surfaces annoncées dans le dossier. Initialement la surface annoncée était de 2015,30 m2
	2016-02 A Demande avec PC N°97222216BR018	Demande d'extension de l'ensemble commercial OCEANIS par la création de 12 nouvelles cellules	Robert	SCCV LA FONCIERE DE L'ESTRADE	Extension	construction de 15 cellules commerciales sur une surface de vente de 2801 m²								dossier reçu le 02/08/2016 juge irrecevable par lettre en date du 17/08/2016 (non respect des délais et dossier incomplet) - Réception d'un 2ème dossier sans le volet PC le 23/09/2016- Demande nouveau dossier- 3Ème dossier déposé fin novembre : incomplet (sans support PC et plans) et incohérences entre volets AEC et PC- De 12 cellules annoncées, 20 cellules au final. Instruction en 2017
12/08/2016	2016-03 D Demande non soumis à PC	Demande d'extension de l'ensemble commercial CREOLIS	Robert	Groupe GRAND VISION FRANCE	Extension	création d'un magasin d'optique « générale d'optique » sur 200 m²		2 178 m²	23/09/2016	décision favorable	représentant du président du conseil exécutif de Martinique ; M. Miguel LAVENTURE représentant du président du conseil exécutif de Martinique ; M. Charles-André MENCE représentant des maires; M. André PRIVAT personnalité qualifiée pour le collège des consommateurs ; Mme Joelle TAILAME Personnalité2 qualifiée pour le collège aménagement du territoire et développement durable ; M DE	04/10/2016	publication RAA :07-10-16 journal 1 : 14-10-2016 journal 2 : 14-10-2016	

18/08/2016	2016-04 A Demande avec PC 97221316 BR 153	Demande d'extension du magasin à l enseigne DECATHLON (extension ensemble commercial Acajou)	Lamentin	SAS GBH et SAS IKABAM	Extension	Extension de 2 422 m ² du magasin à l enseigne « DECATHLON »		11782 m ²	11/10/2016	avis défavorable		19/10/2016	publication RAA le 20/10/2016	
19/09/2016	2016-05 D Demande non soumise à PC	Demande d'extension de l'ensemble commercial de DILLON	Fort-de-France	SAS GLSA	Extension	Implantation du magasin bio LA VIE CLAIRE 290 m ²		3253,17 m ²	08/11/2016	Avis favorable	Andre MENCE représentant l'Association des Maires ; Jean-Michel GEMIEUX représentant les EPCI ; M. Miguel LAVENTURE représentant du président du conseil exécutif de Martinique ; Denise MARIE personnalité qualifiée pour le collège des consommateurs ; Alain ZOZOR personnalité qualifiée pour le collège aménagement du territoire et développement durable ; Jean-Claude BELHUMEUR	15/11/2016	Publication RAA 14/11/2016 Insertion dans presses France -Antilles le 17/11/2016 et Antilla n° 1743 le 18/11/2016	ajustement de la surface de vente de l'une des enseignes de l'ensemble commercial rectif porté au dossier. Surface TATI – Nouvelle surface de vente totale 3253,17 m² au lieu de 3 336,62 m²

Date enregist dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet	Commune d'implantation	Demandeur	Naure de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées pour les modifications substantielles (par nature d'activité et enseigne)	Surfaces de vente totales après projet	Date CDAC	Sens de la décision ou de l'avis	Répartition des votes NOMS et QUALITES (au titre de...)	Date de Notification de l'avis ou de la Décision	Date d'AFFICHAGE et éventuellement de PUBLICATION	Observations
13/04/2015	2015-01 A Demande avec PC N° PC : 97220713BR057M01	Ensemble commercial composé de deux bâtiments	Ducos	SCI TRIANGLE DE COCOTTE	modification substantielle	Bâtiment 1 : divisé en 4 cellules 2 cellules dédiées à l'alimentaire : THIRIET (188 m2) + MAGASIN BIO (315,60 m2) cellule 3: 315,69 m2 (enseigne non connue) cellule 4 : 118, 03 m2 (enseigne non connue)	Bâtiment 2 : bureau vallée 659,12 m2 et la grande récré 767,50 m2 soit un total de 1 426,62 m2 bâtiment I : 1 112, 32 m2 total de 2538, 94 m2	2 363, 94 m2 suite à réduction de 175 m2 de la surface du bâtiment 1	04/06/2015	avis favorable	ont voté en faveur du projet : Charles-André MENCE, maire de la commune d'implantation ; M. Jean-Michel GEMIEUX, représentant des intercommunalités ; M. Jean CRUSOL, représentant du conseil régional ; M. LAFONTAINE Pierre représentant la commune la plus peuplée de l'arrondissement en l'absence de scot exécutoire ; M. BELHUMEUR Jean-Claude, personnalité qualifiée pour le collège consommation et protection du consommateur ; Mme Denise MARIE représentant le collège consommation et protection du consommateur ; M. EMELIE Jean-Michel, représentant le collège développement durable et aménagement du territoire ; M. ZOZOR Alain représentant le collège développement durable et aménagement du territoire	11/06/2015	Journal 1 : 18/06/15 journal 2 : 22/07/2015	
23/06/2015	2015-02 D	magasin de bricolage à l'enseigne « BRICOSOLEIL »	Rivière-Salée	SARL CODIRIS	transformation d'un immeuble existant	enseigne BRICOSOLEIL surface de vente de 1 609,80m2			12/08/2015	favorable	Projet autorisa à l'unanimité des membres présents : ont voté en faveur du projet : M. Yves-François PANZO, représentant le maire de Rivière-Salée commune d'implantation ; M. Charles-André MENCE, représentant des maires ; M. LAFONTAINE Pierre représentant la commune la plus peuplée de l'arrondissement en l'absence de scot exécutoire ; M. BELHUMEUR Jean-Claude, personnalité qualifiée pour le collège consommation et protection du consommateur ; M. Paul GAVAL représentant le collège consommation et protection du consommateur ; M. EMELIE Jean-Michel, représentant le collège développement durable et aménagement du territoire ; M. ZOZOR Alain représentant le collège développement durable et aménagement du territoire ; Mme Maryse JEAN-MARIE représentant le président de l'espace sud	21/08/2015	Journal 1 : 28/08/15 journal 2 : 04/09/2015	
08/07/2015	2015-03 A Demande avec PC N° 97221315BR089	demande de création d'un magasin « GUY VIEULES »	Lamentin	SCI GRAYAJO	création de deux bâtiments . Un bâtiment de 2 734 m2 qui accueillera l'enseigne GUY VIEULES ; Un deuxième bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux de 1 486 m2	enseigne GUY VIEULES surface de vente de 1 312 m2			01/09/2015	favorable	Projet autorisé à l'unanimité des membres présents : ont voté en faveur du projet : Mme VETRO Claudie, représentant le maire du lamentin commune d'implantation adjointe au maire ; M. Charles-André MENCE, représentant des maires ; M. GONIER Emile, représentant le président de la CACEM ; M. BELHUMEUR Jean-Claude, personnalité qualifiée pour le collège consommation et protection du consommateur ; M. DONGAR Marcel représentant le collège consommation et protection du consommateur ; Mme TAILAME Joëlle représentant le collège développement durable et aménagement du territoire ; M. DE LOR Willy représentant le collège développement durable et aménagement du territoire	03/09/2015	Journal 1 : 11/09/2015 journal 2 : 15/10/2015	

03/08/2018	2015-04 A Demande avec PC N° 97220712BR005M 01	demande d'extension de l'ensemble commercial de Cocotte	Ducos	SCI TRIANGLE DE COCOTTE	création de deux bâtiments sur une surface de vente de 1314,04 m ²	Bâtiment 1 : divisé en 3 cellules 2 cellules de 184,58 m ² (enseignes non identifiées) 1 cellule de 287,86 m ² enseigne « autour de bébé » Bâtiment 2 : divisé en 3 cellules 2 cellules de 184,58 m ² (enseignes non identifiées) 1 cellule de 287,86 m ² enseigne « clim cash »	Surface totale de vente après extension 3 677,98 m ²	25/09/2015	favorable	Projet autorisé à l'unanimité des membres présents : ont voté en faveur du projet : M. MENCE Charles-André, maire de Ducos commune d'implantation du projet ; M. THEODOSE Raymond, maire de Rivière-Pilote représentant des maires ; M. ANTISTE Maurice, sénateur-maire du François, commune la plus peuplée en l'absence de SCOT exécutoire ; Mme JEAN- MARIE Maryse représentant le président de la CAESM ; M. CRUSOL Jean représentant le président du Conseil Régional ; M. BELHUMEUR Jean-Claude, personnalité qualifiée pour le collège consommation et protection du consommateur ; M. DONGAR Marcel représentant le collège consommation et protection du consommateur ; M. EMELIE Jean-Michel représentant le collège développement durable et aménagement du territoire ; M. ZOZOR Alain représentant le collège développement durable et aménagement du territoire	01/10/2015	Journal 1 : 09/10/2015 journal 2 06/10/2015
------------	--	--	-------	----------------------------------	--	---	--	------------	-----------	---	------------	--

Date enregist dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet	Commune d'implantation	Demandeur	Naure de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées pour les modifications substantielles (par nature d'activité et enseigne)	Surfaces de vente totales après projet	Date CDAC	Sens de la décision	Répartition des votes NOMS et QUALITES (au titre de...)	Date de Notification de la Décision	Date d'AFFICHAGE et éventuellement de PUBLICATION	Observations
27/02/2014	2014-01D	Projet de création d'un ensemble commercial composé de deux bâtiments	Ducos	SCI TRIANGLE DE COCOTTE	Création	Surface de 2538,94 m² Deux enseignes connues la grande récréé : 767,50 m2 et bureau vallée 659,12 m2	0	2538,94 m²	15/04/2014	Favorable	Ont voté en faveur du projet : commune d'implantation : M. MENCE Charles-André, maire de ducos, commune d'implantation ; M. ROCHER Christian, adjoint au maire de la commune d'implantation ; M. EMELIE Jean-Michel représentant le collège développement durable Se sont abstenus : M. BELHUMEUR Jean-Claude représentant le collège des consommateurs ; Mme TAILAME Joëlle représentant le collège aménagement du territoire	22/04/2014	Journal 1 : 30/04/2014 journal 2 15/05/2014	
01/04/2014	2014-02	création d'un commerce de détail spécialisé en bricolage, jardinage et matériaux de construction	Ducos	SCI PHYSASUD	Création	Surface totale de 13 539 m² Enseigne BATIR surface par secteur, Zone bati : 5 806 m2 ; zone jardin 2 985 m2 ; zone bricolage 4 748 m2	0	13539 m²	20/05/2014	Favorable	Projet autorisé à l'unanimité des membres présents : commune d'implantation : M. MENCE Charles André, maire de Ducos ; M. ROCHER Christian, adjoint au maire de Ducos ; M.GEMIEUX Jean-Michel, maire de Sainte-Anne représentant de la CAESM ; M. LAFONTAINE Pierre ; adjoint au maire du français ; M. BELHUMEUR Jean-Claude, représentant le collège des consommateurs ; M. DE LOR Willy, représentant le collège aménagement du territoire ; M. ZOZOR Alain, représentant le collège du développement durable.	30/05/2014	Journal 1:05/06/2014 journal 2 : 23/07/2014	
23/07/2014	2014-03	Extension du centre commercial génipa par extension de l'hypermarché Carrefour	Ducos	DOLIBAM ET BAMELI	Extension	Extension de 1 418 m2 de la surface de vente de l'hypermarché Carrefour		6 713 m2	18/09/2014	Favorable	ont voté en faveur du projet : commune d'implantation : M. MENCE Charles-André maire de Ducos, M. ROCHER Christian, adjoint au maire de Ducos, M. LAFONTAINE Pierre, adjoint au Sénateur-maire du François, M. GEMIEUX Jean-Michel, représentant l'espace sud, maire de Sainte-Anne, Madame MARIE Denise, représentant le collège des consommateurs, M. EMELIE Jean-Michel ,représentant le collège du développement durable s'est abstenue : Mme TAILAME Joëlle, représentant le collège aménagement du territoire	23/09/2014	Journal 1 : 02/10/14 Journal 2 : 23/10/2014	
12/08/2014	2014-04	Extension de l'ensemble commercial GEANT OCEANIS par la création de trois nouvelles cellules	Robert	SARL ROBUSTA	Extension	Extension de 873 m2 comprenant deux cellules non alimentaires de 240 et 192 m2 et un magasin de jouet KING JOUET de 441 m2		5 223 m2	01/10/2014	Favorable	Projet autorisé à l'unanimité des membres présents : commune d'implantation : Mme LINOR joëlle, adjointe au maire;M. AZEROT Bruno Nestor, député-maire de Sainte-Marie;M. PALIN Christian, adjoint au maire de Trinité ; M. DE LOR Willy, représentant le collège aménagement du territoire ; M. EMELIE Jean-Michel, représentant le collège développement durable ; M. BELHUMEUR Jean-Claude, représentant le collège des consommateurs	10/10/2014	Journal 1:16/10/2014 Journal 2 : 21/10/2014	
23/09/2014	2014-05	Extension de l'ensemble commercial « Point Vert Acajou » par l'extension de la surface de vente du magasin à l'enseigne DOMIA	Lamentin	SAS DOMIA	Extension	Extension de 905 m2 de la surface de vente du magasin à l'enseigne Domia		3280 m2	13/11/2014	Favorable	Projet autorisé à la majorité absolue des membres présents:ont voté pour : Mme Claudie VETRO, représentant le maire du lamentin, 2ème adjointe, M. Justin LERIGAB, autre représentant du maire du lamentin, 7ème adjoint ; M.André POIDEVAIN, représentnat le maire de Fort-de-France ; M. Emile GONIER, représentant le Président de la CACEM Se sont abstenus : M. Jean-Michel EMELIE, collège développement durable ; M. Jean-Claude BELHUMER, collège des consommateurs	19/11/2014	Journal 1 : 27/11/14 Journal 2 :12/12/2014	
16/12/2014	2014-06	Extension de la surface de vente du centre commercial OCEANIS du Robert	Robert	SAS ROBERT II	Extension	Extension de 3 322 m2 de la surface de vente du centre commercial par l'augmentation de la surface de l'hypermarché Géant 1695 m2, l'aménagement du R+1 1 247m2 et création d'une cellule non alimentaire 380m2		7 672 m2	05/02/2015	Favorable	Projet autorisé à l'unanimité des membres présents : commune d'implantation : M. BELLUNE Claude, représentant le maire du Robert, adjoint au maire ; M. AZEROT Bruno Nestor, député-maire de Sainte-Marie ; Mme RAPON Paulette, représentant le maire de Trinité, adjointe au maire ; Mme TAILAME Joëlle, personnalité qualifiée pour le collège aménagement du territoire ; M. BELHUMEUR Jean-Claude personnalité qualifiée pour le collège des consommateurs ; M. EMELIE Jean-Michel personnalité qualifiée pour le collège développement durable	11/02/02015	Journal 1 : 19/02/2015 journal 2 : 03/03/2015	

16/12/2014	2014-07	Extension de la surface de vente de la jardinerie à l'enseigne GAMM VERT sur la commune du Lamaentin	Lamentin	SCIM SE	Extension	Extension de 1 345 m2 de la surface de vente de la jardinerie		4 173 m2	05/02/2015	Favorable	Projet autorisé à l'unanimité des membres présents : commune d'implantation : Mme VETRO Claudie, représentant le maire du Lamentin ; M. LERIGAB Justin adjoint au maire du Lamentin ; M. HAJJAR Johnny représentant le maire de Fort-de-France adjoint au maire ; M. GONIER Emile vice-président de la CACEM ; Mme TAILAME Joëlle, personnalité qualifiée pour le collège aménagement du territoire ; M. BELHUMEUR Jean-Claude personnalité qualifiée pour le collège des consommateurs ; M. EMELIE Jean-Michel personnalité qualifiée pour le collège développement durable	11/02/2015	Journal 1 : 19/02/2015 journal 2 : 03/03/2015	
------------	---------	---	----------	---------	-----------	---	--	----------	------------	-----------	--	------------	---	--

Date enregist dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet	Commune d'implantation	Demandeur	Naure de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne	Surfaces de ventes actuelles ou autorisées pour les modifications substantielles (par nature d'activité et enseigne)	Surfaces de vente totales après projet	Date CDAC	Sens de la décision	Répartition des votes NOMS et QUALITES (au titre de...)	Date de Notification de la Décision	Date d'AFFICHAGE et éventuellement de PUBLICATION	Observations
17/01/2013	2013-06 D	Projet de création d'une surface de 3000 m ² spécialisée en sport à l'enseigne DECATHLON	Le Lamentin (97232)	SAS GBH (propriétaire) et IKABAM (Futur exploitant) Adresse : quartier acajou - 97232 Le Lamentin	Création	Surface de 3000 m ² spécialisée en sport à l'enseigne DECATHLON	0	3000 m ²	05/03/2013	Favorable	<p><u>Ont voté en faveur du projet</u> :</p> <p>commune d'implantation : M me VETRO Claudie, Adjointe au Maire du Lamentin commune la plus peuplée de l'arrondissement : M. HAJJAR Johnny, Adjoint au Maire de Fort-de-France maire de la zone de chalandise désigné par le Préfet : M. Athanase JEANNE-ROSE, maire de Saint-Joseph maire de la zone de chalandise désigné par le Préfet : M. Emile GONIER, au maire de schoelcher</p> <p>collège consommateur : Mme Denise MARIE, Prdte de l'association des consommateurs de la Martinique</p> <p>* collège aménagement du territoire : Mme TAILAME Joëlle</p> <p>* collège développement durable : M. Alain ZOZOR</p> <p>NB : le maire de la commune d'implantation est également président de l'EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement et chargé du SCOT</p>	13/03/2013	Journal 1 : 28/03/13 Journal 2 : 21/05/13	néant
17/01/2013	2013-07 D	Extension sur 1360 m ² supplémentaire de la surface de vente d'un magasin de bricolage Mr. BRICOLAGE portant la superficie totale à 6 360m ²	Le Lamentin (97232)	SAS BRICOBAM (propriétaire) et SCIOREBAM (Futur exploitant) Adresse : quartier acajou - 97232 Le Lamentin	Extension	surface spécialisée dans la vente d'articles de bricolage à l'enseigne Mr BRICOLAGE	5000 m ²	6360 m ²	05/03/2013	Favorable	<p><u>Ont voté en faveur du projet</u> :</p> <p>commune d'implantation : M me VETRO Claudie, Adjointe au Maire du Lamentin commune la plus peuplée de l'arrondissement : M. HAJJAR Johnny, Adjoint au Maire de Fort-de-France maire de la zone de chalandise désigné par le Préfet : M. Athanase JEANNE-ROSE, maire de Saint-Joseph maire de la zone de chalandise désigné par le Préfet : M. Emile GONIER, au maire de schoelcher</p> <p>collège consommateur : Mme Denise MARIE, Prdte de l'association des consommateurs de la Martinique</p> <p>* collège aménagement du territoire : Mme TAILAME Joëlle</p> <p>* collège développement durable : M. Alain ZOZOR</p> <p>NB : le maire de la commune d'implantation est également président de l'EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement et chargé du SCOT</p>	13/03/2013	Journal 1 : 28/03/13 Journal 2 : 21/05/13	néant

01/03/113	2013-08 D	création d'un ensemble commercial de 2 905 m ² de vente composé d'une surface alimentaire de 2 400 m ² à l'enseigne « Carrefour » et de quelques boutiques de moins de 300 m ²	Sainte-Luce	sociétés DOLIBAM et BAMIDEL Adresse : quartier acajou - 97232 Le Lamentin	Création	surface alimentaire de 2400 m ² à l'enseigne "CARREFOUR"	0	2 905 m ²	16/04/2013	Favorable	commune d'implantation du projet : Mme ALCIBIADE Chimène, 4ème adjointe au maire de Sainte-Luce, Monsieur EGIDIUS Philippe, conseiller municipal Commune la plus peuplée de l'arrondissement : Monsieur LAFONTAINE Pierre, représentant le maire du François Monsieur AZUR Jean-Claude, représentant le président de la communauté d'agglomération de l'espace Sud Monsieur JEAN-BAPTISTE Jean-Michel représentant la Présidente du Conseil Général Monsieur BELHUMEUR Jean-Claude, personnalité qualifiée désignée pour le collège consommation Monsieur EMELIE Jean-Michel, personnalité qualifiée désignée pour le collège développement durable Monsieur DE LOR Willy, personnalité qualifiée désignée pour le collège aménagement du territoire	22/04/2013	Journal 1 : 02/05/13 Journal 2 : 21/05/13	recours CNAC REFUS
16/07/0113	2013-09 D	Création d'un multiplexe cinématographique composé de 10 salles totalisant 1732 places	LE ROBERT	SAS FWIF Adresse : 9 km route de Balata 97200 FORT-DE-FRANCE	Création	exploité par la SAS FWIE sous l'enseigne « CAP KREOL »	0	5600 m ²	04/09/2013	Favorable	ont voté en faveur du projet : commune d'implantation M.Alfred MONTHIEUX, maire du Robert, Monsieur Claude BELLUNE, adjoint au maire du Robert ; commune la plus peuplée de l'arrondissement, M.Bruno Nestor AZEROT, Député-Maire de Sainte-Marie ; Représentant du Conseil Général, Monsieur Jocelyn REGINA ; Représentant de la communauté de communes du Nord de la Martinique, M. Christian VERNEUIL ; Personnalité qualifiée désignée pour le collège développement durable, Monsieur Jean-Michel EMELIE ; Personnalité qualifiée désignée pour le collège aménagement du territoire, Monsieur Willy DE LOR. Expert du CNC sollicité mais non représenté.	13/09/2013	Journal 1 : 23/09/13 Journal 2 : 26/09/13	
31/07/0113	2013-10 D	Création d'un établissement cinématographique composé de 3 salles totalisant 466 places	Fort de France (centre ville)	LA COMPAGNIE DU PAX 86 boulevard de la Pointe des Nègres 97200 Fort de France	Création	exploité par la SAS COMPAGNIE DU PAX et exploité sous l'enseigne « LE PAX-IMAGES D'AILLEURS »	0	1365 m ²	04/09/2013	Favorable	ont voté en faveur du projet : commune d'implantation : M. Alain ALFRED, représentant le maire de Fort de France, commune d'implantation ; M. Johnny HAJJAR, adjoint au maire de la commune d'implantation ; M. David ZOBDA. Représentant le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ; M. Jocelyn REGINA, représentant la Présidente du Conseil Général ; M. Athanase JEANNE-ROSE, représentant la communauté d'agglomération du Centre de la Martinique ; Personnalité qualifiée désignée pour le collège développement durable, M. Jean-Michel EMELIE ; Personnalité qualifiée désignée pour le collège aménagement du territoire, M. Willy DE LOR NB : le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement est également président de l'EPCI Expert du CNC sollicité mais non représenté	13/09/2013	Journal 1 : 23/09/13 Journal 2 : 26/09/13	
13/08/2013	2013-11 D	création d'un ensemble commercial de 1750 m ² de vente composé d'enseignes dédiées à l'équipement de la personne sur 1445 m ² et d'autres services sur 305 m ²	Fort de France (Pointe Simon)	SARL société immobilière de la Pointe Simon, SARL centre d'affaires de la Pointe Simon, la SAS société d'hébergement de la pointe Simon, la SAS société de promotion de la Pointe Simon et ses environs Tour Lumina -17 ème étage 5 rue Loulou Boislaville 97200 Fort de France	Création	Surface de vente de 1750 m ²	0	1750 m ²	26/09/2013	Favorable	commune d'implantation du projet : M Johnny HAJJAR, adjoint au maire de Fort de France, Madame Claudie VETRO, 5ème adjointe au maire du Lamentin deuxième commune la plus peuplée de l'arrondissement, Monsieur Athanase JEANNE ROSE, représentant le président de la communauté d'agglomération du Centre de la Martinique, 3ème vice-président Monsieur BELHUMEUR Jean-Claude, personnalité qualifiée désignée pour le collège consommation Monsieur EMELIE Jean-Michel, personnalité qualifiée désignée pour le collège développement durable	07/10/2013	Journal 1 : 15/10/13 Journal 2 : 10/10/13	néant

23/09/2013	2013-12 D	création d'un ensemble touristique et commercial « Les arcades de la Batelière » d'une surface de vente de 1 502 m² sur la commune de Schoelcher	Schoelcher (Batelière)	SAS FABRE DEVELOPPEMENT FINANCE Voie N°1-ZI LA IZZARDE 97232 le lamentin	Création	Surface de vente de 1502 m ² comprenant une surface alimentaire de 902 m ² à l'enseigne Leader Price et de boutiques pour une surface totale de vente de 600 m ²	0	1502 m ²	15/11/2013	favorable	ont voté en faveur du projet: M. Johnny HAJJAR, représentant le maire de Fort-de-France ; M. Simon MORIN, vice-président de la CACEM ; M. Jean-Claude BELHUMEUR, personnalité qualifiée pour le collège consommation ; M. Jean-Michel EMELIE, personnalité qualifiée pour le collège développement durable Se sont abstenus : M. Fred DERNE, 1 ^{er} adjoint, représentant le maire de Schoelcher ; M. Emile GONIER, 5 ^{ème} adjoint, agissant en qualité d'adjoint au maire de Schoelcher ; Monsieur Willy DE LOR, personnalité qualifiée, collège aménagement du territoire	22/11/2013	Journal 1 : 02/12/13 Journal 2 : 05/12/13	néant
20/11/2013	2013-13 D	Extension de l'ensemble commercial « Parc commercila d'Acajou Californie » par la construction d'un nouveau bâtiment d'une surface de vente de 5200 m2 destinée à accueillir l'enseigne BUT	Lamentin (Californie)	Compagnie Martiniquaise de Distribution (COMADI) Lotissement Marvel Acajou 97232 Le Lamentin	Extension parc commercial	construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'enseigne BUT	5200 m2	7695 m2	10/01/2014	Favorable	ont vote en faveur du projet : Mme Claudie VETRO, 5 ^{ème} adjointe représentant le maire du Lamentin ; Monsieur Johnny HAJJAR, adjoint, représentant le maire de Fort-de-France, Monsieur Athanase JEANNE-ROSE, maire de Saint-Joseph ; M. Charles-André MENCE maire de Ducos ; M. Jean-Michel JEAN-BPTISTE, représentant la Présidente du Conseil Général;M. Jean-Claude BELHUMEUR, personnalité qualifiée pour le collège consommation ; M. Willy DE LOR personnalité qualifiée pour le collège aménagement du territoire ; M. Jean-Michel EMELIE personnalité qualifiée pour le collège développement du territoire	20/01/2014	Journal 1:30/01/2014 journal 2 : 31/01/204	néant

PROJETS D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES EXAMINES PAR
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL DE MARTINIQUE

00/00/0000 Date CDAC prévisionnelle
00/00/0000 Date CDAC effective

en attente d'information(s) manquante(s)

Dossier cinématographique
Demande d'avis de la CDAC

Date enregist dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet	Commune d'implantation	Demandeur	Naure de la demande (Création, Extension, Transfert, Modif. Substantielle)	Enseignes et surfaces de vente demandées par nature d'activité et enseigne	Surfaces de ventes actuelles ou modifications substantielles (par nature d'activité et enseigne)	Surfaces de vente totales après projet	Date CDAC	Sens de la décision	Répartition des votes NOMS et QUALITES (au titre de...)	Date de Notification de la Décision	Date d'AFFICHAGE et éventuellement de PUBLICATION	Observations
07/03/2012	2012-04 D	Projet de création d'un ensemble commercial d'une surface globale de 2 137,60 m ²	Commune du Robert	SCCV LE COURBARIL Adresse : Centre d'affaire Beterbat Angle des rues du stade et V.Lamont Places d'armes 97232 Le Lamentin	Création	Secteurs d'activités pressentis : alimentations générales (magasin Ecomax, 303 m ² , 12% de la surface) et les sports et loisirs (non définis, 15 locaux commerciaux compris entre 33 et 347 m ² , 88 % de la surface).	0	2 137,60 m ²	09/10/2012	Favorable	<p>Les oui : - M. Alfred MONTHIEUX Maire du Robert - M. Jean-Michel JEAN-BAPTISTE président de la Commission développement économique, représentant la Présidente du Conseil Général- - M. Joachim BOUQUETY représentant le président de la Communauté des Communes du Nord de la Martinique - M. Claude BELLUNE Adjoint au Maire du Robert - Mme Denise MARIE Personnalité qualifiée désignée pour le collège consommation- - M. Claude JAAR Personnalité qualifiée désignée pour le collège développement durable M. Jean-Michel EMELIE Personnalité qualifiée désignée pour le collègeaménagement du territoire</p> <p>Les non : aucun</p>	Notification de la décision envoyé par AR le 16/10/2012	A venir	
17/01/2013	2013-05 D	Projet de création d'un ensemble commercial et touristique les colponnades d'une superficie de 1764 m ²	Schoelcher (97233)	SAS FABRE DEVELOPPEMENT FINANCE	Création	moyenne surface spécialisée en alimentation de 903 m ² à l'enseigne leader price et des unités commerciales comprises entre 25 et 100 m ²	0	1764 m ²	27/11/2012	Défavorable	<p>Les oui : - Personnalité qualifiée désignée pour le collège consommation : Mme Denise MARIE - Personnalité qualifiée désignée pour le collège développement durable : M. Claude JAAR</p> <p>Les non : - commune d'implantation : M. Fred DERNE, Adjoint au maire de Schoelcher - conseil général : M. Jean-Michel JEAN-BAPTISTE président de la Commission développement économique, représentant la Présidente du Conseil Général- - EPCI compétent en matière d'aménagement : M. Claude-Henri PETIT, délégué communautaire représentant le président de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM)</p> <p>Se sont abstenus de se prononcer : - commune la plus peuplée de l'arrondissement : M. Johnny HAJJAR, adjoint au maire de la ville de Fort-de-France Personnalité qualifiée désignée pour le collègeaménagement du territoire : M. Jean-Michel EMELIE</p>	Notification de la décision envoyée par AR le 30/11/2012		recours CNAC

